

À l'ouverture de la séance du 16 décembre 2021, 31 membres sont présents ou représentés (35 membres en exercice, 21 membres présents, 10 procurations).

1. Procès-verbal du CA

1.1 Procès-verbal du CA du jeudi 4 novembre 2021

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 4 novembre 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

1.2 Procès-verbal du CA du jeudi 25 novembre 2021

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 25 novembre 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

2. Prospective et moyens

2.1 Budget Rectificatif 2 2021

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 953 dont 1 471 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 482 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 185 834 365 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 135 604 763 € personnel
 - 28 771 919 € fonctionnement
 - 21 457 683 € investissement
- 174 996 997 € de Crédits de Paiement (CP) dont :
 - 135 604 763 € personnel
 - 26 578 336 € fonctionnement
 - 12 813 898 € investissement
- 175 479 101 € de prévisions de recettes (RE)
- + 482 104 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- + 999 433 € de variation de trésorerie
- - 1 110 819 € de résultat patrimonial
- + 461 064 € de capacité d'autofinancement
- - 1 984 997 € de variation de fonds de roulement

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la délibération.

2.2 Architecture budgétaire 2022

L'architecture budgétaire 2022 est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

2.3 Budget initial 2022 : BPI 2022 et tableau des emplois 2022

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 997 dont 1 473 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 524 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 190 458 934 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 139 607 761 € personnel
 - 28 783 192 € fonctionnement
 - 22 067 981 € investissement
- 194 830 446 € de Crédits de Paiement (CP) dont :
 - 139 607 761 € personnel
 - 29 382 836 € fonctionnement
 - 25 839 849 € investissement
- 180 045 773 € de prévisions de recettes (RE)
- - 14 784 673 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- - 14 404 342 € de variation de trésorerie
- - 4 501 025 € de résultat patrimonial
- - 2 729 142 € de capacité d'autofinancement
- - 10 161 271 € de variation de fonds de roulement

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la délibération

2.4 Budget initial 2022 – Motion du CA

La motion du Conseil d'administration de l'Université d'Angers est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

2.5 Budget initial 2022 : PAP 2022

Le projet annuel de performance 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour, deux membres, dont l'un était porteur d'une procuration, sont partis en cours de séance.

2.6 Financements CVEC : Programmation 2022 des actions financées par le produit de la CVEC

La programmation 2022 des actions financées par le produit de la CVEC est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

2.7 Augmentation du taux horaire des vacataires du SUAPS

La proposition d'aligner le taux horaire sur les tarifs en vigueur au 1^{er} septembre 2022 (soit 41,41 bruts de l'heure) est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

3. Affaires générales et statutaires

3.1 Ordre de mission permanent du Président

L'ordre de mission permanent du Président est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

4. Recherche

4.1 Convention Objectifs et Moyens (COM) INRAE -UA -site d'Angers

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour, deux membres sont partis en cours de séance. Un membre était porteur d'une procuration et a quitté la séance en laissant une procuration.

4.2 Don de matériel à l'INSERM - vote

Le don de matériel à l'INSERM est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

5. Vie de l'établissement

5.1 Annexes à la convention de sous-occupation du domaine public CASVL – UA – vote

Les annexes sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

6. Enseignement et vie étudiante

6.1 Trouver Mon Master - Composition des commissions de recrutement

Les compositions des commissions de recrutement sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et deux abstentions, 1 membre est parti en cours de séance.

6.2 Trouver Mon Master - Capacités d'accueil en M1

Les capacités d'accueil en M1 pour l'année universitaire 2022-2023 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 5 voix contre.

6.3 Trouver Mon Master - Attendus locaux

Les attendus locaux des Masters pour l'année universitaire 2022-2023 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 5 voix contre.

6.4 Trouver Mon Master - Critères d'examen des vœux 5 contre

Les critères d'examen des vœux des Masters pour l'année universitaire 2022-2023 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 5 voix contre.

6.5 Création du CMI « Chimie – Lumomat » - Faculté des Sciences

La création du CMI est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

6.6 Parcoursup : attendus locaux en L1 et But 1

Les attendus locaux en L1 et BUT 1 dans le cadre de Parcoursup sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 5 abstentions.

6.7 Parcoursup : Critères d'examen des vœux en L1 et But 1

Les critères d'examen des vœux en L1 et BUT 1 dans le cadre de Parcoursup sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 5 abstentions.

6.8 Parcoursup : capacités d'accueil en L1 et BUT 1

Les capacités d'accueil en L1 et BUT 1 pour l'année universitaire 2022-2023 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 5 abstentions.

6.9 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé : Septembre 2022

Le nombre et la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé pour septembre 2022 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

6.10 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé : Septembre 2023

Sous réserve de l'obtention des moyens nécessaires à l'augmentation de l'offre de formation, le nombre et la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé pour septembre 2023 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

6.11 Création du CU Economie-gestion – Faculté de Droit, économie, gestion

La création du certificat d'université est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et deux voix contre.

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Olivier HUISMAN

Signé le 20 décembre 2021